

# ETUDES STRATEGIQUES SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES ADDITIONNELLES AU CRADAT

## TERMES DE REFERENCES (PROJET)

### A. Contexte et justification

Les recommandations de l'Audit Stratégique du CRADAT qui s'est déroulé en 1994, grâce à l'appui financier du BIT, ont permis de mettre en exergue que la survie de ce Centre réside dans l'acquisition de son autonomie financière.

Aux termes de l'article 16 de la Convention portant Statut du CRADAT, il est stipulé ce qui suit : « le CRADAT a la personnalité juridique et peut, en particulier, conclure des contrats, quérir et céder des biens meubles et immeubles et ester en justice ». Cet article ébauche déjà les contours juridiques d'un cadre permettant au CRADAT de lever des fonds afin d'assurer son autonomie financière.

Pour le moment, le Centre dépend de la contribution de l'ensemble de ses ETATS-MEMBRES (18 en tout) comme principale source de recette, de l'assistance financière des partenaires comme le BIT, et par le passé de certains bailleurs de fonds (France, Allemagne, Belgique).

La réalisation de son programme technique de formation repose essentiellement sur cette recette principale et l'appui financier des partenaires ou bailleurs de fonds. Cependant, il faut reconnaître que le paiement régulier des contributions par les ETATS-MEMBRES reste et constitue un problème récurrent pour ne pas dire chronique.

Au regard des changements et bouleversements intervenus ces dernières années au niveau politique, économique et social notamment dans le domaine de la démocratie, de la libéralisation des échanges, de la mondialisation des économies et leur impact sur les politiques de développement, les besoins et demandes de formations des Etats vont croissants ; alors que les moyens financiers du Centre sont extrêmement limités.

La décision du Conseil d'Administration du CRADAT de février 2006 à Lomé (Togo) visant à réhabiliter les programmes initiaux de formation du Centre dont le Cours initial de formation des Contrôleurs du Travail en neuf (09) mois et le Cours pratique et complémentaire des Inspecteurs du Travail en quatre (04) mois, exprime non seulement les besoins légitimes de formation, mais encourage le

CRADAT dans ses activités techniques de formations et recherches. Elle vise en outre à redynamiser l'affection des Etats vis-à-vis du Centre.

La reprise effective des deux types de formations susvisées en 2007, a permis d'attester que le niveau des ressources financières dont dispose le Centre, ne permet pas de supporter les nombreuses demandes de formation et qu'une étude stratégique sur la mobilisation des ressources additionnelles au profit du Centre s'avère nécessaire.

C'est dans ce contexte que le BIT à travers son secteur Dialogue a marqué sa disponibilité à appuyer le CRADAT dans le cadre de ladite étude.

## **B. Objectif**

Cette étude a pour objectif d'explorer des voies et moyens de renforcer les capacités financières du CRADAT de sorte que le Centre assure son autofinancement à l'instar des autres Centres similaires (CESAG, Centre de Turin, etc.).

## **C. Résultats attendus**

L'identification des stratégies fiables et capables non seulement de consolider les sources de financement traditionnelles du CRADAT, mais aussi de mobiliser d'autres sources additionnelles, dans une perspective d'autonomie financière à moyen terme du Centre.

## **D. Activités attendues du Consultant**

A partir de la documentation requise du Centre, le Consultant s'emploiera à développer des stratégies aptes à permettre au Centre, de mobiliser des ressources additionnelles (interviews, revue des stratégies des autres Centres similaires, exploration des activités génératrices de revenus, intéressement des bailleurs, etc.)

## **E. Durée de consultation**

Trois (3) mois.

## **F. Compétences exigées du Consultant**

Etre un spécialiste chevronné de mobilisation des ressources avec des expériences avérées en Afrique ou dans un Centre similaire.

## **G. Produit attendu du Consultant**

Un rapport assorti des propositions pertinentes de mobilisation de ressources, à soutenir devant le Conseil d'Administration du CRADAT pour approbation.

**NB** : Capacité de financement de l'étude par le Centre : 13 millions de Fcfa.